

**MAIRIE**  
**DE**  
**BESSINES-SUR-GARTEMPE**  
**87250**

**ARRÊTÉ**



Réglementant la circulation  
Du carrefour de l'avenue du 11 novembre 10918  
et de la rue Pierre Duditlieu

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière  
Vu la demande de la Société Des Racines aux branches, 15 rue Charles Lindbergh Parc Océalim 87270 COUZEIX, concernant les travaux d'abattage d'arbres en bas de la rue Pierre Duditlieu,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant cette période

**ARRETE**

**ARTICLE I :** A l'occasion des travaux d'abattage d'arbres en bas de la rue Pierre Duditlieu à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera réduite sur une voie au carrefour de l'avenue du 11 novembre 1918 et de la rue Pierre Duditlieu du lundi 19 mai au mercredi 21 mai 2025. Au besoin, la route pourra être barrée sur le tronçon concerné par les travaux.

**ARTICLE II :** La signalisation sera assurée par la Société Des Racines aux branches.

**La Société Des Racines et des Ailes devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.**

**Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie  
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES  
Région Nouvelle Aquitaine – service transports scolaires  
La Société Des Racines aux branches

Fait et arrêté à Bessines, le 14 mai 2025

Pour La Maire et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> adjoint



Roland LEZEAUD